



## COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 27 FÉVRIER 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M<sup>me</sup> Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale  
Mme Émilie Bilodeau, citoyenne membre (arrivée : 15 h 07)  
Mme Lynda Breton, citoyenne membre  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (départ : 15 h 38)  
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal et président du comité  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du comité

Invitées et invités

M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles  
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (départ : 15 h 50)  
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (14 h 45 à 15 h 14; 15 h 26 à 15 h 37)  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités  
M. Daniel Mimeault, coordonnateur – Mécanique et électricité  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité (départ : 16 h 18)  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement (départ : 16 h 18)  
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (arrivée : 15 h 26)  
M. Patrice Thibeault, spécialiste en environnement (15 h 54 à 16 h 18)

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

#### 1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

L'ouverture de la réunion est faite par M. Alain Lafontaine, président du comité, à 14 h 45. M. Lafontaine souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi qu'aux deux nouvelles citoyennes membres : Mmes Lynda Breton et Émilie Bilodeau. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Alain Lafontaine fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024**

M. Alain Lafontaine s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 23 janvier 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Décarbonation des bâtiments**

En 2021, le directeur des travaux publics demande d'étudier les possibilités pour réduire les GES émis par les bâtiments de la Ville. Une charte de projet a été présentée au Comité de contrôle organisationnel (CCO), qui a recommandé qu'une présentation soit faite au comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement avant que le projet soit inclus au programme triennal d'immobilisations (PTI). L'objectif consiste à proposer des moyens pour diminuer les GES émis par l'ensemble des bâtiments de la Ville d'environ 15 % par rapport à 2018, en vue de planifier le financement et l'implantation d'une solution. Pour la mise en contexte, quelques statistiques de quantités de GES émis sont présentées : une maison unifamiliale émet 4 t éq. CO<sub>2</sub> par année, une automobile qui parcourt 20 000 km par année émet 6 t éq. CO<sub>2</sub> par année (à noter qu'il s'agit de valeurs moyennes). En 2018, les émissions corporatives de la Ville étaient de 14 243 t éq. CO<sub>2</sub> réparties comme suit : 25 % véhicules des sous-traitants, 32 % bâtiments et autres installations, 24 % véhicules municipaux et 19 % traitement des eaux usées. Les bâtiments de la Ville représentent donc 32 % des émissions de GES de la Ville, et il y a eu augmentation de près de 10 % entre 2018 et 2022 (de 4498 t éq. CO<sub>2</sub> à 4934 t éq. CO<sub>2</sub>) en partie en raison de l'ajout de bâtiments au parc immobilier. Plus de 90 % de ces GES proviennent du chauffage au gaz naturel. Pour réduire de 15 % par rapport aux émissions de 2018, il faut réduire les émissions de 1110 t éq. CO<sub>2</sub> par année par rapport à 2022. Les dix bâtiments municipaux qui représentent près de 80 % des émissions de GES du parc immobilier de la Ville sont les éléments clés où apporter des solutions.

Les coûts de l'énergie selon la source sont exposés avec des valeurs approximatives, et il est évident que le gaz naturel coûte beaucoup moins cher que l'électricité, le gaz naturel renouvelable et l'hydrogène vert. Quatre scénarios potentiels de réduction des émissions de GES sont ensuite présentés.

- Scénario 1 : réduction des émissions de GES d'environ 1100 t éq. CO<sub>2</sub> par année en convertissant les sources fonctionnant au gaz naturel à l'électricité, investissement requis de 2 M\$, coût supplémentaire d'énergie de 160 000 \$ par année, aucune subvention admissible.

- Scénario 2 : réduction des émissions de GES d'environ 1100 t éq. CO<sub>2</sub> par année en procédant à l'achat de gaz naturel renouvelable, aucun travail de conversion des chaudières requis, aucun investissement requis, coût supplémentaire d'énergie de 330 000 \$ par année, aucune subvention admissible. Dans ce scénario, il s'agit d'acheter des m<sup>3</sup> de gaz naturel renouvelable qui seront ajoutés dans le réseau, mais pas nécessairement consommés par la Ville.
- Scénario 3 : réduction des émissions de GES d'environ 1100 t éq. CO<sub>2</sub> par année en récupérant l'énergie utilisée par les bâtiments ou provenant de l'environnement; travaux de conversion requis (aérothermie, préchauffage solaire de l'air neuf, régulation de la ventilation en fonction de l'occupation, récupération de chaleur sur système de réfrigération, chaudière à condensation, utilisation de chaudière électrique en période hors pointe), investissement requis de 5 M\$, réduction annuelle du coût de l'énergie de 190 000 \$, subvention potentielle de 1 M\$ (montant de 2021).
- Scénario 4 : le statu quo.

En outre, si la Ville souhaite atteindre la cible de réduction de 50 % de ses émissions de GES en 2030, il faut prévoir un investissement annuel minimal de 2,5 M\$ sur une période de cinq ans.

Les membres discutent des différents scénarios présentés et posent des questions, notamment sur la géothermie et l'utilisation de neige usée à titre de solution de rechange à l'énergie fossile, de même que sur la possibilité de redevances de la part d'Énergycycle pour le tonnage de matières déposé sur leur site par la Ville. Les membres souhaitent également voir les scénarios 2 et 3 approfondis en vue de prendre une décision lors d'une prochaine réunion du comité.

#### **6. Règlement sur la décarbonation des bâtiments (suivi)**

Le projet de loi provinciale sur la décarbonation des bâtiments est en cours d'analyse à Québec. Cette loi viendra encadrer l'intensité des émissions de GES selon les types de bâtiment, à l'aide d'études et de rapports que les Villes devront produire. L'interdiction des énergies fossiles n'est pas envisagée par le gouvernement provincial, mais plutôt l'efficacité énergétique, la réduction de l'intensité des émissions de GES, et la possibilité de combiner les sources. Une fois la loi adoptée, les exigences réglementaires suivront et serviront de point de départ pour la réglementation municipale. Par ailleurs, Énergir a retiré la plainte qu'elle avait déposée contre la Ville de Prévost à la suite du règlement municipal de Prévost visant à interdire l'utilisation du gaz naturel.

7. **Projet de recherche du CIRANO : établir des bilans de GES à partir des états financiers de la Ville**

Des chercheurs du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) ont approché la Ville pour participer à un projet visant à quantifier les émissions de GES des organisations municipales à partir des états financiers annuels. Le projet consiste à développer des coefficients d'émission qui correspondraient avec les différentes lignes des états financiers. Le projet est intéressant puisque la Ville souhaite que l'inventaire des GES devienne un indicateur annuel, d'une part, et que la participation au projet permet d'économiser les coûts pour calculer les GES, d'autre part. Il permettrait également une reddition de compte annuelle. La Ville n'a qu'à fournir ses données et du temps de personnel pour valider la méthodologie. Les données disponibles sont les inventaires de 2008 et de 2018, qui ont fait l'objet d'une mise à jour en 2023. Les données des années 2019 à 2023 ont également été complétées.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de donner le mandat à l'équipe de l'Environnement de collaborer avec les chercheurs du projet CIRANO. Approuvé à l'unanimité.

8. **Qualité de l'air (suivi)**

Un suivi de la table ronde du 24 janvier sur la qualité de l'air extérieur à Trois-Rivières est présenté. Plus de cinquante personnes y ont assisté, dont sept membres du Conseil municipal. Le portrait environnemental présenté par l'équipe du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) démontre que la qualité de l'air extérieur à Trois-Rivières est généralement bonne, et que les concentrations des contaminants mesurés sont comparables aux autres milieux urbains du Québec.

[...]

9. **Date de la prochaine réunion : le 26 mars 2024**

**Levée de la réunion**

Il est 16 h 29 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Alain Lafontaine  
Président du Comité et  
conseiller municipal



Mme Nathalie Lafrenière  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités